

GérerMesLocs, l'application pour gérer ses locations saisonnières sans frais

Nicolas et Claire Roussel ont lancé en avril 2021, GérerMesLocs, une application visant à faciliter la gestion des locations saisonnières. L'argument de la startup : proposer une solution facile et sans frais pour les hôtes, contrairement à son concurrent Airbnb.

Fondateurs d'une entreprise spécialisée en solutions numériques, Wobility, Claire et Nicolas Roussel développe trois ans plus tard, en 2019, GérerMesLocs. L'application, officiellement lancée en avril 2021, a pour objectif d'aider les propriétaires de meublés touristiques - particuliers comme professionnels - à gérer leur parc de location. Son crédo : proposer une solution facile, sécurisée et sans frais pour les hôtes.

Anciens utilisateurs d'Airbnb, Claire et Nicolas Roussel sont confrontés à plusieurs lacunes comme « *la suspension de l'annonce si la réservation a été annulée trois fois* », précisent-ils lors d'une interview à *Immomatin*. Sans parler des frais, qui varient généralement entre 14 à 16 % pour les hôtes et autour de 20 % concernant les expériences proposées, selon le site d'Airbnb. GérerMesLocs entend proposer une alternative française et plus économique à celle du géant américain.

À lire aussi

15 solutions pour partir en vacances sereinement (même à la dernière minute)

Le premier service proposé par la startup est la création d'une page web classique pour présenter le bien en question. Au fil des mois, plusieurs services sont venus s'ajouter : la génération d'un contrat de location automatisé une fois la réservation acceptée, la mise en place de la signature électronique, le paiement en ligne ou encore la synchronisation des calendriers pour éviter les doublons. Le loueur conserve sa liberté puisqu'il peut librement accepter, modifier ou refuser une location et ce, sans aucune pénalité. Lors du paiement, l'argent est directement versé à l'hôte, GérerMesLocs ne jouant pas le rôle d'intermédiaire.

La startup se rémunère sur les réservations effectuées, en prenant une commission de 3,9 % sur la réservation, payée par les locataires contre 6 % pour LeBoncoin par exemple. Pour s'attaquer au monopole acquis par Airbnb ou à la force de frappe de LeBoncoin, la jeune pousse française mise clairement sur l'aspect financier. Mais elle reprend aussi leur système avec HolidayLoc, une plateforme qui recense les annonces de ses clients.

Article écrit par ANNE TAFFIN